

BASES DE DONNÉES DISPONIBLES SUR LES BÂTIMENTS À ENJEUX

Louise Mazouz, Cerema

15/04/2024



PRÉAMBULE

OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE EN RÉNOVATION

Exigences d'isolement acoustique de l'enveloppe

Saisir l'opportunité de la rénovation thermique pour améliorer l'isolement acoustique vis-à-vis des bruit de l'extérieur (cf Loi TECV)

Code de la construction et de l'habitation
(Articles R154-4 à R154-5)

Quel bâtiment est concerné ?

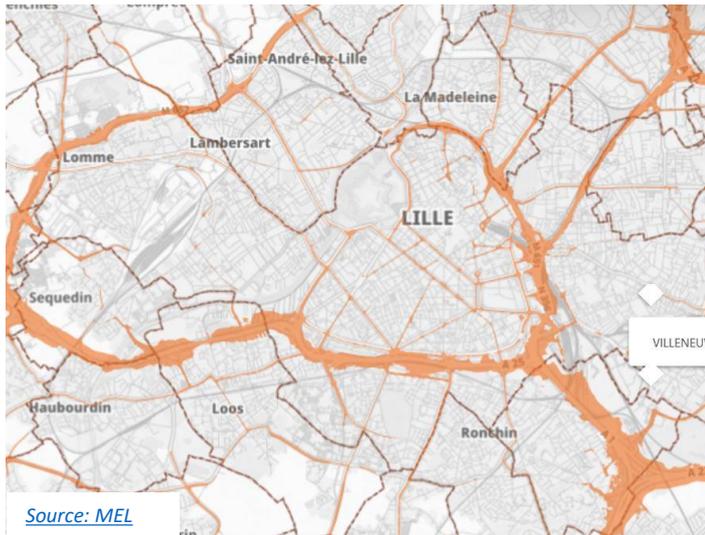
- bâtiment d'habitation, établissement d'enseignement, établissement de santé, hôtel
- situé en zone de dépassement des valeurs limites (Carte de bruit stratégique de type c) ou en zone de bruit du plan de gêne sonore des aéroports (PGS)
- engageant une rénovation globale(art. R. 173-2) ou des travaux de rénovation importants (art. R. 173-4 à R. 173-8)

PRÉAMBULE

OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE EN RÉNOVATION

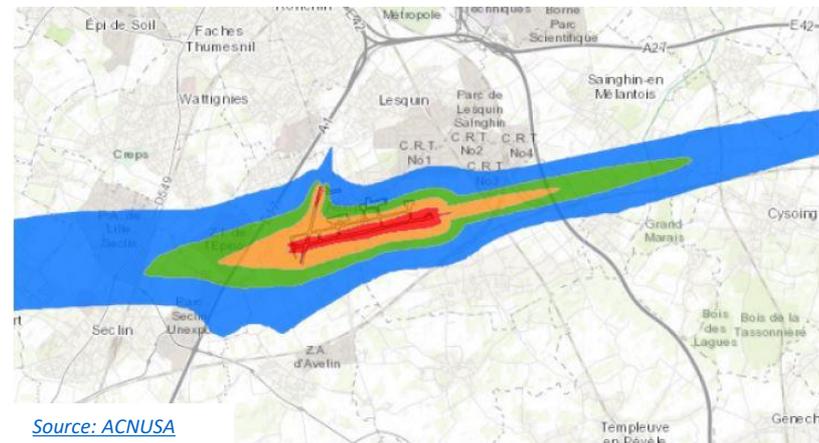
Identification des zones concernées

Zones de dépassement des valeurs limites (Cartes de bruit stratégiques de type c, route et fer)



Zones de bruit du plan de gêne sonore des aéroports (PGS)

En Hdf: PGS sur l'aéroport de Beauvais, projet de PGS de l'aéroport de Lesquin en cours.



IDENTIFICATION FACILITÉE DE BÂTIMENTS TRÈS EXPOSÉS AU BRUIT

Des bases disponibles pour faciliter l'identification de certains bâtiments très exposés

Déclinaisons de l'action 15 du PNSE4: **RÉDUIRE l'exposition au bruit**

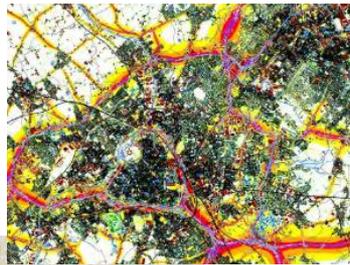
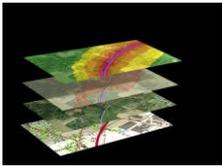
- Prendre soin de son audition tout au long de la vie
- Associer rénovations énergétique et acoustique dans le logement social autour des axes routiers et ferroviaires et dans les bâtiments autour des aéroports
- Améliorer la tranquillité sonore des citoyens
- Expérimenter les radars sonores pour les véhicules motorisés et élargir les compétences de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)

BASES D'EXPOSITION AU BRUIT DE CERTAINS BÂTIMENTS

Dans les quartiers prioritaires du NPNRU

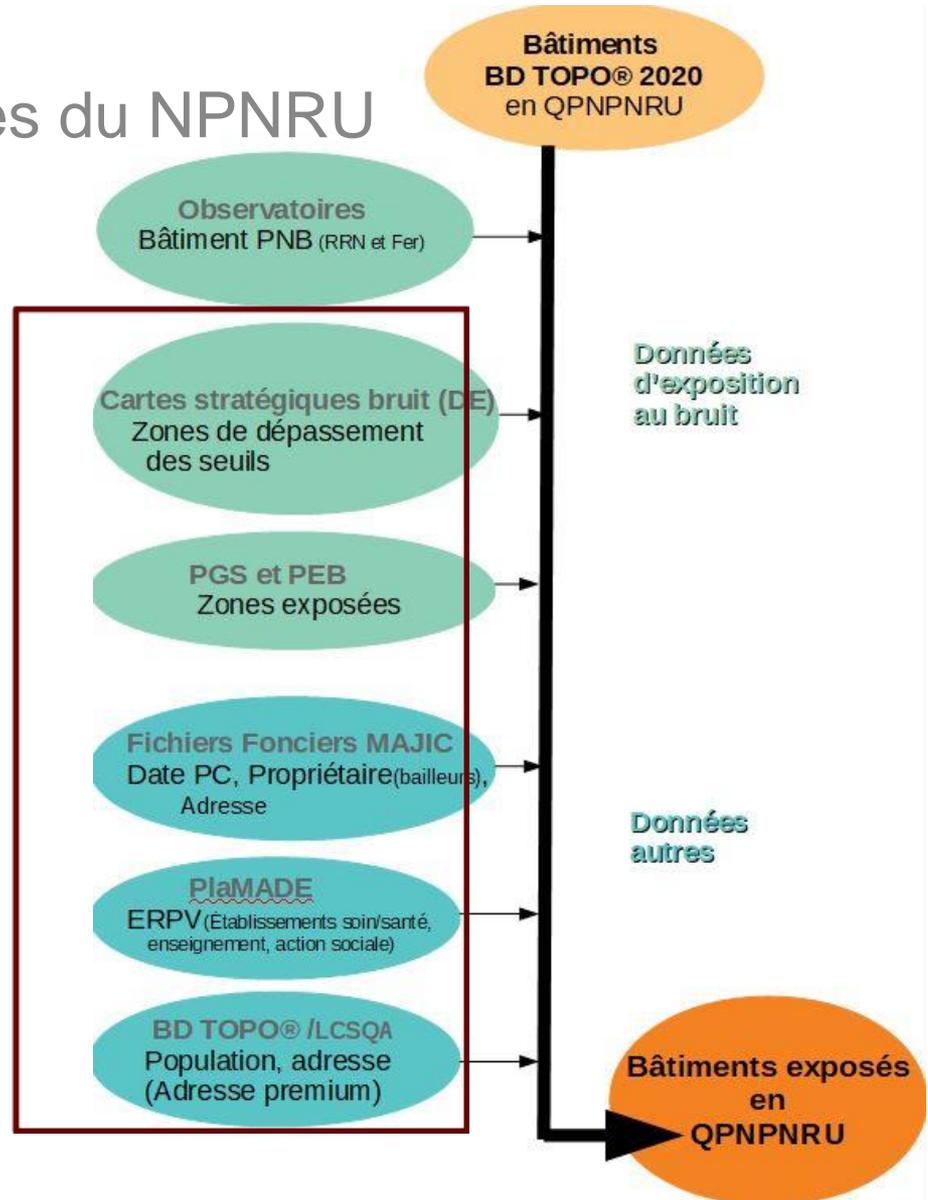
Méthodologie

Enrichissement et fiabilisation de la base



Q bdd_21_octobre - Total des entités: 74763, filtres: 74763, sélectionnées: 0

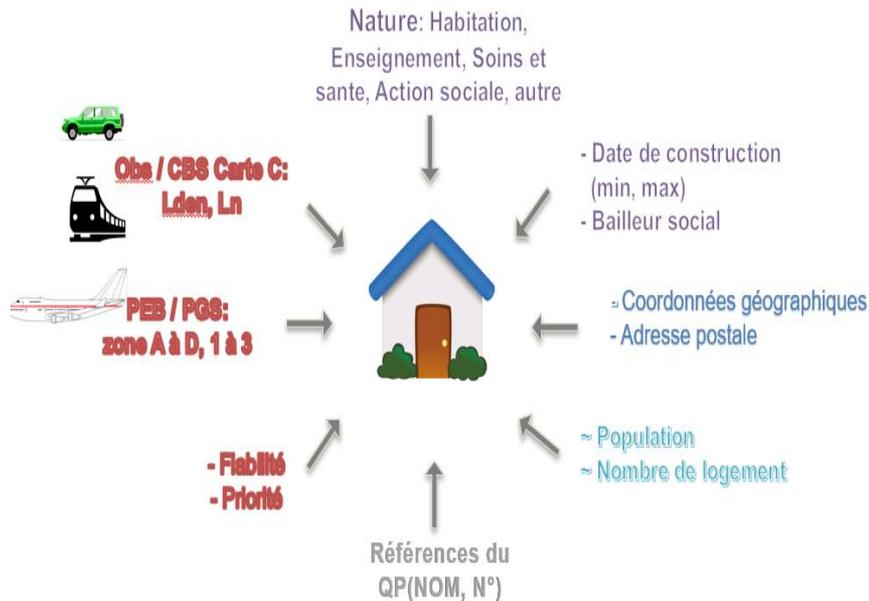
idbattopo	nature	tybat	tylog	nb_logts	hauteur
1	BATIMENT0000..	Indifférencié	Habitation	Col	71 43.20000000000000..
2	BATIMENT0000..	Indifférencié	Habitation	Col	67 42.60000000000000..
3	BATIMENT0000..	Indifférencié	Habitation	Col	14 14.30000000000000..
4	BATIMENT0000..	Indifférencié	Habitation	Col	10 13.69999999999999..
5	BATIMENT0000..	Indifférencié	NEILL	NEILL	2 2.1000000000000000..
6	BATIMENT0000..	Indifférencié	Habitation	Ind	1 6.4000000000000000..
7	BATIMENT0000..	Indifférencié	Habitation	Ind	1 5.6000000000000000..
8	BATIMENT0000..	Indifférencié	Habitation	Col	17 8.19999999999999..
9	BATIMENT0000..	Indifférencié	Habitation	Col	25 13.69999999999999..
10	BATIMENT0000..	Indifférencié	Habitation	Col	72 26.19999999999999..



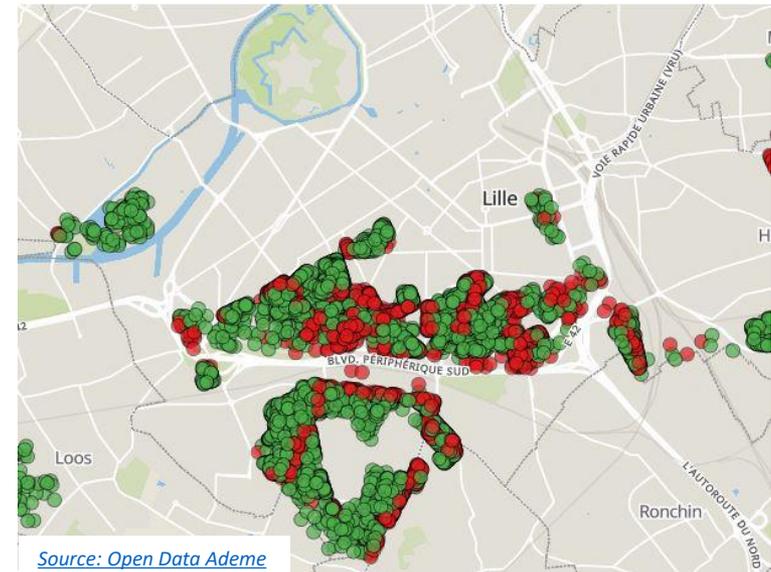
BASES D'EXPOSITION AU BRUIT DE CERTAINS BÂTIMENTS

Dans les 480 quartiers prioritaires du NPNRU

Les principaux champs de la base



Base disponible sur le site de l'Ademe



BASES D'EXPOSITION AU BRUIT DE CERTAINS BÂTIMENTS

Dans le parc social

Sur le même principe général

Base du logement social
(DHUP_Ministère en charge du logement)



Source Go-rénove Bailleur

Bonus acoustique dans le cadre de Éco-prêt logement social

BASES D'EXPOSITION AU BRUIT DE CERTAINS BÂTIMENTS

Points d'attentions

- La réglementation fixe des seuils qui constituent des exigences minimales: ce n'est pas du confort !
- Lors de rénovation, bien que l'exigence ne porte que sur l'enveloppe, il est indispensable de considérer l'acoustique dans sa globalité pour une rénovation durable et pérenne. (limitant les émergences)

Perspectives

- Au conseil national du Bruit: réflexion sur l'évaluation de la prise en compte de l'acoustique dans la rénovation thermique
- Accompagnement Acoustique de l'Ademe sur quelques opérations de la démarche « Quartiers résilients »